

Commission Consultative Paritaire

Tirage au sort

Compte tenu de l'absence de dépôt de liste de candidats par une organisation syndicale représentative à la Commission Consultative Paritaire pour le scrutin du 8 décembre 2022, constatée par procès-verbal de carence du 18 novembre 2022,

Considérant les effectifs établis à la date du 1^{er} janvier 2022 (620), nécessitant de désigner 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants,

Conformément aux dispositions prévues par le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires de la Fonction Publique Territoriale, un tirage au sort doit être effectué parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité,

Ce tirage au sort aura lieu le :

Jeudi 8 décembre 2022
à 11 h 15

au Centre de Gestion
9 rue de la Maladière
2^{ème} étage des locaux de la CCI
52 000 CHAUMONT

Le Président du Centre de Gestion,



Jean-Marie WATREMETZ